

7) DELIBERATION N° 119/77 : CESSIION A E.D.F. D'UNE PARCELLE  
DE 16 m<sup>2</sup> / SECTION AC

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre d'E.D.F. du 12 Octobre 1976 demandant la mise à disposition gratuite d'un terrain communal d'une superficie de 4 m X 4 m = 16 m<sup>2</sup> situé Section AC du cadastre ("Quartier

ouest" à LUDRES) et tel qu'il figure au plan ci-annexé.

Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation électrique qui sera raccordé au réseau de distribution publique dont il fera partie intégrante.

En vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste sont attribué à E.D.F. tous les droits nécessaires à l'accomplissement de ces opérations, notamment celui d'établir et d'entretenir, en amont et en aval de ce poste, toutes canalisations de raccordement au réseau, de faire accéder à tout moment son personnel et celui de ses entreprises aux canalisations et au local en cause et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- donne son accord pour mettre à la disposition d'E.D.F. le terrain en question, pour la durée de vie de l'ouvrage,
- autorise le Maire à signer l'acte de cession à intervenir devant Maîtres HERLORY et CONREUR, Notaires de la Commune.